1313

Mél.
gr^d. 8°
20. 8

à M. Boutmy
Hommage respectueux
D. Zolla

D. Zolla

Le Socialisme et l'Agriculture

1ère partie

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
8° 20

Mél. gr 8° 20

BIBLIOTHEQUE FNSP
1 252 226

1313

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE 8
Mél. gr. 8° 20

LE SOCIALISME ET L'AGRICULTURE EN FRANCE

Par M. D. ZOLLA
Professeur à l'École de Grignon
et à l'École libre des sciences politiques.

LE PROBLÈME SOCIAL

L'homme n'est point capable de supprimer l'inégalité des conditions, mais depuis bien des siècles il s'efforce de la faire disparaître, il s'irrite de la voir subsister, et après avoir complaisamment décrit toutes les injustices qu'elle suppose, toutes les souffrances qu'elle provoque, il menace de destruction cette société barbare qui laisse vivre des riches à côté des pauvres.

Ce n'est pas, en effet, la richesse que l'homme voudrait détruire ; que souhaite-t-il, au fond de son cœur, si ce n'est la richesse pour lui ou pour d'autres?

Ce qu'il voudrait détruire, c'est le riche, le « possédant », celui qui se distingue de la foule par la supériorité de sa fortune. Peu importe, en vérité, que la condition générale des peuples vienne à s'élever, que leurs besoins les plus impérieux soient mieux satisfaits, ou que moins de souffrances les accablent. Comment la génération qui traverse la vie aurait-elle le loisir de comparer son existence, ses ressources, ses satisfactions et ses désirs à ceux de la génération disparue? Ce que l'on voit, c'est qu'il existe des hommes plus fortunés que soi; ce que l'on sent, c'est l'épreuve présente, la déception d'hier, le désir toujours plus vif d'un avenir meilleur mêlé au regret de n'avoir pu saisir tout ce que l'on convoitait, tout ce que l'on ne possédera jamais parce que la vieillesse est peut-être déjà venue.

Voilà ce que l'homme a pensé de tout temps et ce qu'il pensera demain. Le « riche » a toujours été l'objet des anathèmes de ceux qui souffraient de l'inégalité des conditions. Or, nous en souffrons tous, puisque nous voudrions tous l'atténuer. On demandait, un jour, à Proud'hon : Qu'est-ce donc que le socialisme? C'est, répondit-il, toute aspiration vers l'amélioration de la société. — Mais, dans ce cas, lui disait-on, nous sommes tous socialistes. — C'est bien ce que je pense, répliquait Proud'hon.

Entraînés par l'ardeur de leur pensée et la bonté de leur cœur que blessaient les inégalités sociales, les Pères de l'Eglise chrétienne n'ont pas davantage hésité à flétrir le riche et à le condamner. « En bonne justice, disait saint Clément, tout devrait appartenir à tous. C'est l'iniquité qui a fait la propriété privée. » — Saint Jean Chrysostôme, plus audacieux, a écrit : « Le riche est un brigand. Il faut qu'il se fasse une espèce d'égalité en se donnant l'un à l'autre le superflu. Il vaudrait mieux que tous les biens fussent en commun. »

Bien des siècles après que la mort eut posé son sceau sur les lèvres de ces grands chrétiens, un évêque tenait encore ce langage : « Les sentiments et les aspirations du socialisme sont certainement chrétiens, écrivait-il en 1887. S'affliger de l'extrême inégalité des conditions, constater l'abîme qui sépare le pauvre et le riche, se déclarer partisan de la fraternité et de l'égalité essentielle de tous les enfants du même père, soutenir, non le droit abstrait à un salaire équitable, à une éducation suffisante, à une bonne demeure, à un repos nécessaire, mais la nécessité de faire obtenir tous ces bienfaits à ceux qui veulent en jouir ; si c'est là l'esprit du socialisme, c'est aussi l'esprit du christianisme. »

A défaut des joies de ce monde, le christianisme apportait aux déshérités une consolation et un espoir. Dans une autre patrie commune à toutes les âmes des souffrants, une puissance souveraine devait donner cette égalité dans le bonheur que rien ne pourrait troubler désormais. Après le dur labeur du jour, chaque homme levant les yeux vers le ciel, se reprenait à espérer, et la prière s'envolant sur les ailes de la foi, emportait sa douleur en lui laissant la paix.

Notre génération ne se contente plus d'espérer, et elle ne sait plus croire. On lui a répété avec un enthousiasme sincère que la science avait renouvelé la face du monde, asservi la matière, multiplié sous toutes ses formes les richesses ou accru les loisirs. On a déployé sous ses yeux en mille occasions, toutes les merveilles de l'industrie moderne, et la foule n'a compris qu'une chose, c'est que la lutte était finie, c'est que le travail plus fécond serait moins âpre et moins prolongé, en même temps que les jouissances seraient plus faciles durant cet âge d'or. Ces promesses ont été vaines, et ces espoirs déçus. La terre n'a pas donné spontanément les récoltes abondantes qu'on voulait lui faire porter. Le labeur agricole ou industriel n'a pas été moins

nécessaire, s'il est devenu plus productif. On rêvait une révolution soudaine, une abondance inespérée de toutes choses, et l'on se trouve en présence d'une réalité plus sévère. Le microscope à la main et le regard fixé sur des images amplifiées, l'homme a tressailli de joie, et il a voulu saisir ce qu'il voyait si clairement. L'étrange vision s'est évanouie; la déception est d'autant plus cruelle que l'illusion avait été plus complète et plus décevante.

Au lieu de constater les progrès accomplis réellement, la foule surprise et irritée n'en veut plus voir que l'insuffisance et la lenteur. C'est la société qu'elle accuse de l'avoir trompée en la berçant d'un espoir chimérique.

Un moment oubliées, les inégalités sociales apparaissent plus sensibles et plus choquantes.

En même temps, l'égalité des droits politiques reconnus à tous les citoyens dans notre pays, semble avoir pour conséquence l'égalité des conditions. Reconnu souverain, le peuple devra-t-il rester misérable ? Redoutable problème qui s'est toujours posé et auquel les sociétés démocratiques ont toujours dû répondre!

Comment se fait-il que la solution en soit si longtemps retardée?

Pourquoi la loi souveraine n'abaisse-t-elle pas ceux qui se sont élevés, pour élever ceux qui détiennent, en définitive, le pouvoir souverain, puisqu'ils en ont délégué l'exercice à leurs mandataires? S'il est vrai, comme on l'a répété, que l'aristocratie gouverne en vue de ses intérêts particuliers, pourquoi la démocratie ne chercherait-elle pas à niveler toutes les conditions au nom des intérêts de tous ? Que faut-il pour y parvenir, si ce n'est vouloir, et tout retard apporté à cette nouvelle révolution ne provient-il pas de quelque trahison coupable, de l'influence égoïste d'une caste détestée, de l'aristocratie, des riches défendant une fortune dont les dépouilles seraient assez belles pour faire disparaître à jamais la misère du pauvre et les souffrances des déshérités devenus rois.

Naguère, c'était la science et les prophètes que le peuple accusait de l'avoir trompé en lui promettant un avenir plus riant, des plaisirs faciles, des jouissances sans labeur, des loisirs réservés jusque-là aux favoris de la fortune. La politique lui réserve-t-elle les mêmes déceptions, et armé de tous les pouvoirs, n'aura-t-il donc pas la force de détruire cette inégalité qu'il déteste, comme la source de toutes les injustices et la cause de toutes ses douleurs?

Voilà, croyons-nous, ce que l'on appelle le problème social, éternelle question que toutes les sociétés humaines ont dû étudier, qu'elles n'ont jamais résolue, et qui est, aujourd'hui, plus brûlante, plus grave que jamais.

Elle est plus brûlante et plus grave parce que la foule encore ignorante croit, cependant, mieux connaître ses droits et sa force. Ne lui a-t-on pas dit que la force donnait tous les droits? Ne lui a-t-on pas répété que le riche opprimait le pauvre parce qu'il en avait le pouvoir? Comment prouver demain à cette foule enivrée par sa puissance, qu'elle aurait tort en opprimant à son tonr les puissants d'hier, au nom de la justice et pour établir l'égalité entre les hommes?

Il importe cependant de le prouver, non point dans le but de soutenir les intérêts de ceux qui possèdent, mais pour prévenir les dangers d'une révolution dont la stérilité nous paraît manifeste.

L'erreur de tous ceux qui croient pouvoir effacer l'inégalité des conditions consiste à supposer que cette inégalité est la conséquence d'une organisation sociale défectueuse. En modifiant cette organisation, ils admettent sans hésiter qu'on réussirait à réaliser leur idéal chimérique.

C'est précisément là ce dont nous ne saurions convenir.

Ils prétendent que notre état social a pour effet de rendre le riche de plus en plus riche et le pauvre de plus en plus pauvre.

C'est le contraire qui nous semble vrai.

Certes, nous ne pouvons songer à passer en revue dans cet article les principaux systèmes socialistes, à signaler les critiques de notre constitution sociale, et à discuter la valeur des plans de réforme qui nous sont exposés.

Nous nous proposons simplement d'examiner les reproches qu'adressent les socialistes au système actuel d'appropriation et d'exploitation du sol. A leurs yeux, la propriété privée de la terre n'est pas seulement funeste dans ses conséquences, elle est encore injuste dans son origine.

Tous les modes d'exploitation méritent les mêmes critiques parce qu'ils donnent lieu aux mêmes abus. La propriété privée du sol aussi bien que le mode d'exploitation par des entrepreneurs de culture, rejette dans la classe des prolétaires et des misérables tous ceux qui devraient avoir leur place marquée au banquet de la vie. La terre est devenue ou tend à devenir la proie de quelques

hommes; cette nouvelle féodalité plus cruelle est plus insolente que l'ancienne, chasse le paysan de son domaine et en fait un salarié sans indépendance et sans appui. En même temps, la grande culture se substitue à la petite ou à la moyenne, et l'abîme devient de plus en plus profond entre le capitaliste qui exploite le sol et l'employé qui loue ses bras.

Ce qu'il convient de faire, c'est de rendre à l'homme dépouillé par la société et ses lois, une part du sol de la patrie qu'il doit défendre aujourd'hui sans la posséder.

Ce que l'on doit supprimer, c'est le système d'exploitation qui fait d'un entrepreneur de culture l'arbitre de la destinée des salariés qu'il emploie sans leur donner la part du produit qu'ils ont, seuls, obtenu par leur labeur.

Tel est le réquisitoire prononcé contre le régime actuel de la propriété et de la culture. La question est double puisqu'il s'agit à la fois du droit de propriété et des modes d'exploitation.

Nous examinerons à ces deux points de vue les critiques auxquelles se livre, et les solutions que propose le socialisme contemporain.

LE SOCIALISME AGRAIRE

La propriété collective du sol.

Il y a plus d'un siècle, J.-J. Rousseau écrivait ces lignes : « Le premier qui ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les *fruits sont à tous* et que *la terre n'est à personne*[1]. »

Les socialistes ne tiennent pas, aujourd'hui, un autre langage. Le droit de propriété appliqué au sol est, à leurs yeux, la source des inégalités sociales. Dépouillé fatalement du droit primitif qu'il possédait de cultiver une parcelle de la terre commune, le déshé-

1. J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.*

rité est devenu un prolétaire. Le droit absolu reconnu à quelques hommes sur le sol, et l'appropriation définitive du territoire cultivable fait de tout enfant qui naît pauvre un être voué à la misère, à la dépendance ou à la mort.

Les hommes, d'ailleurs, ont-ils commencé par reconnaître ce droit absolu, personnel et héréditaire d'une personne sur une portion du sol? En aucune façon.

« Ce droit, écrit M. de Laveleye, est un fait très récent. Pendant bien longtemps, les hommes n'ont connu et pratiqué que la possession collective. Puisque l'organisation sociale a subi de si profondes modifications à travers les siècles, il ne doit pas être interdit de rechercher des arrangements sociaux plus parfaits que ceux que nous connaissons. Nous y sommes même obligés sous peine d'aboutir à une impasse où la civilisation périrait [1]. »

Que faut-il donc faire pour épargner à notre nation la destinée des démocraties antiques qu'a perdues la lutte inévitable des riches et des pauvres? Il faut rendre à tout être venant en ce monde sa part inaliénable, la jouissance d'une partie du sol. Ce sont des spoliations et des violences, qui ont dépouillé l'humanité de ce patrimoine ; la justice commande de le lui restituer. Possédée en commun, la terre sera allotie comme autrefois, et répartie entre les familles d'après le nombre de leurs membres et les besoins qui en résultent.

C'est l'âge d'or qu'on verra revenir, assurent certains socialistes. Voici, par exemple, un de ceux qu'on a nommés « socialistes de la chaire », M. de Laveleye, qui nous dit : « Il est certains pays où la démocratie la plus radicale s'est maintenue à travers les âges sans qu'ils aient passé par la féodalité et la royauté, et où la liberté la plus complète a régné sans aboutir à la lutte des classes et à la guerre sociale. Ce sont les cantons forestiers de la Suisse. Là on retrouve le gouvernement direct rêvé par J.-J. Rousseau. Le peuple entier réuni dans ses comices fait la loi, nomme tous ses magistrats et gouverne par lui-même, exactement comme dans les républiques grecques. Mais ici le but, en vain poursuivi par les législateurs antiques, a été atteint. Comme le voulait Aristote, une grande égalité des conditions a été maintenue, et

1. E. de Laveleye, *De la propriété et de ses formes primitives*, préface, p. XXI.

ainsi l'égalité politique n'a pas conduit au despotisme à travers l'anarchie.

« *On a respecté la forme primitive de la propriété qui, seule conforme au droit naturel, permet seule aussi à la démocratie véritable de durer sans jeter la société dans le désordre.....* Dans toutes les sociétés primitives, en Asie, en Europe et en Afrique, chez les Indiens, chez les Slaves et les Germains, comme aujourd'hui encore en Russie et à Java, le sol, propriété collective de la tribu, était périodiquement partagé entre toutes les familles, de façon à ce que toutes pussent vivre de leur travail suivant les commandements de la nature. L'aisance de chacun était en proportion de son activité, de son intelligence; tout au moins nul n'était complètement destitué des moyens de subsister, et l'inégalité héréditaire et croissante était prévenue.

« Dans la plupart des pays, cette forme primitive de la propriété a fait place à la propriété quiritaire, et l'inégalité des conditions a eu pour conséquence la domination des classes supérieures et l'asservissement plus ou moins complet du travailleur... L'ancien droit germanique avait un mot admirable pour désigner les habitants d'un village; il les appelait *geerften*, « les héritiers ». Tous les enfants de la même famille communale avaient droit, en leur qualité d'homme, à une part d'héritage. Nul n'était jamais un « déshérité ». La coutume germanique et slave qui assurait à chaque homme la jouissance d'un fonds dont il pouvait tirer sa subsistance est seule conforme à la notion rationnelle de la propriété[1]. »

Pour rendre à l'homme sa félicité primitive, Rousseau lui conseillait de revenir à l'état de nature. Le conseil était, sans doute, excellent, mais bien difficile à suivre.

« Il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage, écrivait Voltaire à l'auteur du *Discours sur l'inégalité*; cependant comme il y a plus de soixante ans que j'en ai perdu l'habitude, je sens malheureusement qu'il m'est impossible de la reprendre, et je laisse cette allure naturelle à ceux qui en sont plus dignes que vous et moi. »

La thèse soutenue par M. de Laveleye mérite pour réponse autre chose qu'une épigramme. Mais on peut lui dire également que nous sommes un peu vieux pour vivre maintenant de la

1. E. de Laveleye, *loc. cit.* Préface de la première édition, p.XXVI.

vie de nos pères dans les forêts de la Germanie ou de la Gaule.

Si demain le patrimoine collectif de chaque commune rurale était constitué ou agrandi, quel usage en serait fait? Verrait-on beaucoup de citadins quitter l'usine ou l'atelier, le magasin ou le bureau pour manier la bêche et saisir les mancherons de la charrue? Il est permis d'en douter; supposons, cependant, que beaucoup veuillent revivre de la vie des champs et réclament une part de l'héritage collectif dans la commune où ils sont nés. Il ne suffit pas de posséder une terre ou d'en avoir la jouissance pour lui faire porter des récoltes.

Où sont pour ces déshérités les instruments, le bétail, les semences que nul n'a pris soin de leur réserver?

Où se trouvent la grange et l'étable, la hutte ou la chaumière dont ils ont besoin?

Quelles avances leur permettront d'attendre la récolte ou de parer à son insuffisance?

La société généreuse envers ces déshérités leur donne à cultiver quelques hectares de terre. A-t-elle garanti du même coup leur indépendance, assuré leur bien-être, ou remédié seulement à leur misère? Ayons le courage de ne pas nous laisser abuser par une illusion. L'homme a la jouissance gratuite d'une terre ; cela est vrai; mais il ne possède rien de ce qui est indispensable pour l'exploiter. Le domaine du prolétaire est de 2, de 3, de 10 hectares peut-être ; soit, nous y consentons bien volontiers. Ce qu'il reçoit en réalité, c'est la jouissance gratuite d'un lot de terre qu'il ne pourra pas cultiver. Pour devenir réellement agriculteur il lui faudrait disposer d'un capital dix fois supérieur à la valeur locative du sol nu auquel il a droit. Mais s'il possède ce capital qui l'empêche aujourd'hui même de devenir un entrepreneur de culture? S'il ne le possède pas, qui devra donc le lui fournir? La société, répondent les socialistes! Et en effet, la logique veut qu'après avoir établi au profit de tous la propriété collective du sol, on fonde également, au profit de tous, la propriété collective des autres instruments de production.

Le bétail et les semences, le chariot et la charrue, la grange et l'étable, la maison ou la chaumine ne sont pas moins utiles à l'homme que la terre. Il faut tout donner ou ne rien promettre.

Mais la société, encore plus généreuse, a promis et elle veut tenir ses promesses. C'est la terre, tout d'abord, qu'il s'agit de

donner. Les mains sont tendues; que va-t-on leur jeter? Le territoire agricole de la France a une surface de 49 millions d'hectares; malheureusement, il faut retrancher de ce chiffre 6 millions d'hectares de landes et terrains incultes, plus 3 millions d'hectares de forêts appartenant déjà à l'État ou aux communes. On ne pourrait donc mettre à la disposition du peuple ou lui restituer, que 40 millions d'hectares susceptibles d'être cultivés[1]. Supposons que le tiers de la population, insensible aux séductions de la propriété foncière collective, s'obstine à s'occuper de commerce, d'industrie, de transports, et séjourne dans les villes. Il reste environ 7 millions de familles qui devraient avoir une part du sol national, et une part égale, sans doute, pour mieux respecter le droit naturel dont chacun est investi en venant au monde. Le lot commun à tous les groupes qui représentent 7 millions de familles sera donc inférieur à 6 hectares! Le problème social est résolu; l'égalité règne parmi les hommes. Etrange illusion! L'inégalité est aussi marquée, l'envie aussi exaspérée, les plaintes sont aussi vives que par le passé. Le lot assigné à chacun est d'égale *étendue*, mais il n'est pas d'égale *valeur!* 6 hectares de bonne terre en Beauce sont plus productifs que 6 hectares découpés sur les craies de la Champagne ou sur les sables des Landes. Dans l'intérieur de chaque commune, d'inconcevables inégalités de fertilité existent entre les parcelles. De nouveaux « déshérités » se plaignent avec amertume, et l'on se demande en vain comment, il y a deux mille ans, les Germains avaient fait pour prévenir ou corriger d'aussi regrettables inégalités naturelles et sociales.

Les habitations, les bâtiments d'exploitation, les instruments de culture et tous les capitaux n'ont pas été non plus très équitablement repartis.

Bref, personne n'est content. Les moins satisfaits, à vrai dire, sont encore ceux dont les propriétés ont été « socialisées » et que les communes sourdes à leurs pressantes réclamations ont oublié d'indemniser. Les propriétaires des bestiaux sur lesquels a été également exercée une revendication collective se prononcent même hardiment contre la spoliation légale dont ils se prétendent les victimes.

Avons-nous réellement assombri le tableau? Il nous est impos-

1. Voir l'*Enquête agricole* de 1882.

sible de le penser. La chimère de l'appropriation collective du sol, doit être dépouillée du masque séduisant qu'on lui a donné et qui nous trompe. On n'impose pas impunément à un peuple des institutions disparues depuis deux mille ans, et qui pouvaient seulement convenir à des hordes presque sauvages campées dans quelque steppe à la lisière des forêts où elles chassaient.

Quel a, d'ailleurs, été le mérite véritable de ces coutumes? Ont-elles donc préservé les familles humaines qui les avaient adoptées de l'inégalité sociale, du despotisme et de la lutte des classes? L'histoire répond pour nous.

Il ne semble pas, en effet, que la propriété collective du sol ait assuré le bonheur ou la paix au sein de toutes les tribus qui campaient en Europe à l'âge d'or dont nous parlent les socialistes. La guerre incessante, les pillages, les meurtres et l'esclavage ne marquent-ils pas de traits indélébiles ces civilisations primitives, qui nous sont aujourd'hui proposées comme modèles? Pourquoi, d'ailleurs, cette institution bienfaisante de la communauté des terres a-t-elle partout disparu, alors que tous les hommes libres, égaux en droits, et protégés par la propriété collective contre l'inégalité des conditions, avaient un même intérêt, celui de maintenir les vieilles coutumes? Chose étrange, c'est en Germanie que la propriété commune des terres préservait la société des maux qu'engendre l'inégalité, et c'est précisément de Germanie que nous est venu le système féodal avec son organisation basée sur l'inégalité des conditions sociales!

Nous n'exagérons rien en ce moment. M. de Laveleye convient lui-même que cette transformation des institutions est difficilement explicable : « Comment, dit-il, l'aristocratie, puis le despotisme se sont-ils introduits dans les sociétés où le maintien de l'égalité était garanti par une mesure aussi radicale que le partage périodique des terres; en d'autres termes, comment les démocraties primitives se sont-elles féodalisées?

Dans beaucoup de pays, en Angleterre, en France, dans l'Inde, dans la péninsule Italique, l'inégalité et l'aristocratie ont été le résultat de la conquête; mais comment se sont-elles développées dans des pays comme l'Allemagne qui n'ont point connu de conquérants venant constituer au-dessus des vaincus asservis une caste privilégiée? A l'origine, nous voyons en Germanie des associations de paysans égaux et libres. A la fin du moyen âge, on

trouve, dans ce même pays, une aristocratie féodale plus lourdement assise sur le sol, et une population rurale plus asservie que celle de l'Angleterre, de l'Italie ou de la France. Comment le régime féodal avec sa hiérarchie de classes subordonnées les unes aux autres, est-il venu en Allemagne remplacer un régime où l'inégalité était garantie par le partage périodique des terres? C'est là une question qui n'est pas très bien éclaircie [1]. »

Constatons, tout d'abord, que le collectivisme agraire n'a pu suffire à préserver du despotisme et de l'inégalité les peuples qui l'avaient adopté. Peut-on nous prouver que ce régime imposé demain à ceux-là mêmes qui le repousseraient, préserverait d'un pareil sort nos vieilles sociétés?

Il faudrait avoir une bien aveugle confiance dans les vertus magiques de la propriété collective pour oser répondre affirmativement à cette question.

Nous croyons, en effet, que le régime de la communauté des terres a été fort général il y a quelques milliers d'années. Mais ce sont des circonstances spéciales à la vie des tribus humaines campant au milieu des forêts ou des steppes, qui expliquent tout à la fois l'origine et le maintien de la propriété collective des terres. Pourquoi l'homme devant lequel s'étendait la lande, la forêt ou la prairie, aurait-il cherché à s'approprier une parcelle de cette surface? Personne ne lui en interdisait l'usage; personne ne songeait qu'un jour la terre pût manquer, puisque alors d'immenses étendues restaient libres et sans possesseurs. Il suffisait donc de faire respecter simplement la portion de territoire dont la tribu avait besoin pour la nourriture de ses troupeaux et la culture des plantes nécessaires à l'alimentation des familles groupées sur quelque colline ou au bord de quelque cours d'eau.

Ce que l'on répartissait entre les membres de la tribu c'était les terres voisines du village ou du camp.

Combien de temps dura ce régime? Personne ne peut le dire aujourd'hui. Comment le régime féodal fut-il substitué à l'organisation sociale antérieure? Nous ne le savons pas davantage.

Ce dont nous sommes sûrs, c'est que la propriété privée existait déjà au moment où la possession collective du sol paraissait l'exclure.

1. E. de Laveleye, *op. cit.*, p. 411.

Il s'est toujours trouvé des hommes qui ont préféré la propriété exclusive et personnelle à la jouissance précaire d'un lot de terre tiré au sort. C'est là un fait incontestable et dont la portée est considérable. On se trompe donc lorsque l'on affirme que le droit absolu du propriétaire moderne est tout récent et qu'il a été constitué au profit d'une classe de privilégiés, pour asseoir leur domination.

Sur quelle base reposait le droit exclusif du propriétaire, au temps où la plupart des hommes se contentaient encore de la jouissance collective des terres ? Ce droit respecté des hordes guerrières elles-mêmes reposait sur cet autre droit naturel au nom duquel nous garantissons à tout homme les fruits de son travail.

Personne ne conteste même cette vérité : *Celui qui clôturait un terrain vague, ou une partie de la forêt commune pour la cultiver en devenait propriétaire héréditaire.*

M. de Laveleye dit à ce propos : « Les terres ainsi défrichées échappèrent au partage ; on les appelait pour ce motif *exortes* en latin, et en langue teutonne *bifang*, du verbe *bifâhan*, qui signifie saisir, entourer, enclore. Le mot *porprisa*, en français *pourpris*, *pourprins*, a exactement le même sens. *Beaucoup de titres des premiers temps du moyen âge donnent pour origine aux propriétés auxquelles ils se rapportent l'occupation dans le désert ou sur un sol vacant*, IN EREMO. *En France, les chartes des deux premières dynasties en font très souvent mention. Les coutumes en parlent comme d'un moyen ordinaire d'acquérir la propriété*[1]. »

Ainsi, on n'en saurait douter, le droit absolu de propriété est fondé sur l'occupation d'une surface sans possesseur, il est légitimé aux yeux de tous par le travail de celui qui défriche, c'est-à-dire, en définitive, par une transformation analogue aux transformations industrielles. Certes, l'homme n'a pas fait la terre, mais il l'a rendue féconde par son labeur, et c'est le fruit de son travail que respectaient les barbares en lui reconnaissant un droit absolu sur le sol auquel il avait fait porter des récoltes. Ni la violence, ni la ruse n'expliquent et ne condamnent en même temps, l'appropriation privée de la terre. Au moment même où elle apparaît, le droit sur lequel elle se fonde semble si légitime que nul ne le conteste.

1. Laveleye, *op. cit.*, p. 408, chapitre intitulé : De l'origine de l'inégalité de la propriété foncière.

En a-t-il toujours été ainsi? Certes non. Pourquoi? Parce que après s'être disputé leurs bestiaux et leurs esclaves, les hommes se sont disputé la terre, cette autre richesse devenue plus rare à mesure que la population s'accroissait. Au sein même de la tribu, l'inégalité des conditions apparaît; le régime féodal est fondé. La propriété collective n'a pas pu préserver la société de cette transformation. — Mais la société féodale elle-même se transforme bientôt. De plus en plus nombreux et étendus, des lambeaux de territoire sont distraits du domaine seigneurial; le travailleur s'en empare, ses droits s'affirment et s'étendent, le nombre des petits propriétaires s'accroît.

Etrange ironie du sort! Le régime féodal succède à l'état social qui reposait sur le partage périodique des terres communes. Quelques siècles plus tard, la petite propriété naissait, en France, tout au moins, et son développement marquait la fin du régime féodal qui s'écroulait peu de temps après.

Quelle nouvelle révolution s'était donc opérée? Une révolution égalitaire, cela est évident, c'est-à-dire une transformation absolument différente de celle qui avait marqué l'avènement de la féodalité.

Certes, les seigneurs ne se firent aucun scrupule de s'emparer du domaine collectif de la commune et de maintenir dans la plus étroite dépendance la population rurale établie sur leurs propriétés. Les exigences mêmes de la culture devaient provoquer une amélioration de la condition des travailleurs ruraux. Il fallait, en effet, tirer parti du sol et l'exploiter. Pour intéresser à cette œuvre le serf lui-même, les seigneurs n'eurent pas de meilleur parti à prendre que de lui concéder la jouissance d'un fonds, jouissance le plus souvent héréditaire, moyennant une redevance. Telle est l'origine du bail à cens, du bail à rente, et de l'emphytéose, conventions qui ont servi à démontrer une fois de plus la supériorité du travail libre sur le travail des esclaves ou des serfs. Moins dépendants et bientôt plus riches, les cultivateurs se sont, enfin, affranchis des liens qui les rattachaient au seigneur.

La petite propriété est née.

Est-ce là une conséquence de la Révolution de 1789? En aucune façon.

Arthur Young visitait la France en 1788, et voici ce qu'il disait à ce propos: « Dans les observations précédentes, je n'avais

en vue que les fermes louées à rente ; mais il y a en outre, dans *toutes* les provinces de la France, de petites terres exploitées par leurs propriétaires. Le nombre en est si grand que je penche à croire qu'elles forment le tiers du royaume. »

Sans doute, le voyageur exagère, mais l'exagération est le mensonge des honnêtes gens et Young nous paraît homme de bien puisqu'il convient sans détour des mérites de la petite culture si méprisée dans son pays. —N'a-t-il pas rencontré, pourtant, la misère partout où la propriété a été acquise par le paysan? Le voyageur est précisément dans le Béarn, auprès de Pau; ce sont des petites propriétés qu'il visite, et il nous conte ses impressions, sans recherche, sans emphase, mais avec un charme pénétrant. « En prenant la route de Moneins, je suis tombé sur une scène si nouvelle pour moi que j'en pouvais à peine croire mes yeux. Une longue suite de chaumières, bien bâties, bien closes et confortables, construites en pierre et couvertes en tuiles, ayant chacune son petit jardin entouré d'une haie d'épines nettement taillée, ombragé de pêchers et d'autres arbres à fruits, de beaux chênes épars dans les clôtures, et çà et là de jeunes arbres traités avec ce soin, cette attention inquiète du propriétaire que rien ne pourrait remplacer. De chaque maison dépend une ferme parfaitement enclose; le gazon des tournières dans les champs de blé est fauché ras, et les champs communiquent ensemble par des barrières ouvertes dans les haies... Partout on respire un air de propreté, de bien-être et d'aisance qui se trouve dans les maisons, dans les étables fraîchement construites, dans les petits jardins, dans les clôtures, dans la cour qui précède les maisons, jusque dans les mues de volailles et les toits à porcs[1]. »

La propriété privée n'a donc pas toujours engendré la misère, et le bonheur des paysans béarnais nous semble égaler la félicité des anciens Germains.

La propriété privée a encore un autre avantage. « L'industrie des petits propriétaires éclate d'une façon si remarquable, si méritoire qu'il n'y a pas pour elle de louanges trop grandes. Cela seul suffit à prouver que la possession du sol est le stimulant le plus énergique à un travail rude et incessant, et telle est l'étendue, la force de ce principe, que je ne sais pas de moyen plus sûr de mettre

1. Young, *Voyage en France*, t. I, p. 76.

en valeur le sommet des montagnes que de le partager entre les paysans[1] ! »

Il ne s'agit plus ici d'une étude historique nécessairement imparfaite sur les mérites passés d'une institution disparue. La terre est appropriée, et un observateur impartial, venant d'un autre pays, nous atteste lui-même les avantages de ce droit nouveau. Sans avoir eu recours à une révolution violente, le travailleur rural a su acquérir l'héritage qu'il cultive. Son aisance n'est pas contestable, son activité et ses succès sont la conséquence du droit même qu'il a conquis par son travail. Est-il possible de le lui enlever, et acceptera-t-il volontiers en échange la jouissance précaire d'une portion du sol communal ? Il est permis d'en douter.

Les socialistes eux-mêmes hésitent à dépouiller le petit propriétaire. « Le petit champ, dit l'un d'eux[2], est l'outil du paysan comme la varlope est celui du menuisier et le bistouri celui du chirurgien. Le paysan, le menuisier et le chirurgien n'exploitant personne avec leur instrument de travail, n'ont donc pas à redouter de les voir enlever par une révolution socialiste. »

La précaution est fort sage, et c'est là une prudente dérogation au principe de l'égalité. Le caractère chimérique des réformes socialistes est pourtant visible dans le passage cité plus haut. « Le petit champ, dit l'auteur, est l'outil du paysan comme la varlope est celui du menuisier. » C'est là une grossière erreur, et une comparaison inexacte. La terre n'est que l'un des agents de la production agricole, et le cultivateur qui ne posséderait que cet instrument serait aussi pauvre que le dernier des prolétaires, il lui manquerait tous les capitaux sans lesquels l'homme est impuissant à exploiter les facultés productives du sol. Nous l'avons prouvé plus haut, et nous avons montré en même temps que l'attribution d'un lot de terre devait être complétée par la concession de ce que l'on nomme un capital d'exploitation.

Remarquons, en outre, que le respect de la petite propriété est aussi peu logique qu'il est dangereux.

Qu'est-ce qu'une petite propriété ? La définition en est nécessairement arbitraire. Tiendra-t-on compte de la surface ou de la valeur, de la nature des cultures, ou du mode d'exploitation ? Autant de problèmes qu'il est impossible de résoudre par une

1. Young, *op. cit.*
2. Lafargue, *La propriété paysanne et l'évolution économique.*

formule, sans blesser l'équité et sans consacrer des inégalités au lieu de les effacer.

Si l'on respecte le droit de propriété pour quelques-uns, au nom de quel principe de justice sociale se contentera-t-on de garantir la simple jouissance d'un lot de terre à ceux qui ne possèdent rien aujourd'hui ?

Pour faire droit aux revendications des « déshérités », où prendra-t-on demain les terres qu'ils peuvent réclamer ? Nulle parcelle n'est aujourd'hui sans maître ; il faudra donc exproprier une partie de la nation au profit des propriétaires nouveaux.

« Les grands biens ruraux, dit M. Lafargue, seront arrachés des serres de la nouvelle aristocratie terrienne. »

« Il est nécessaire, écrit M. Guesde, de réunir le capital et le travail dans les mêmes mains, ou mieux de nationaliser la propriété. Il n'y a que trois moyens d'y arriver : le rachat, l'expropriation avec indemnité ou la reprise violente du patrimoine commun. » Puis, l'auteur conclut en ces termes : « L'expropriation avec indemnité est une chimère autant, sinon plus que le rachat. Et, quelque regret qu'on en puisse éprouver, quelque pénible que paraisse aux natures pacifiques le troisième et dernier moyen, nous n'avons plus devant nous que la reprise violente sur quelques-uns de ce qui appartient à tous, disons le mot : la Révolution [1]. »

Respectable et respecté, lorsqu'il s'agissait de ce domaine mal défini qui se nomme petite propriété, le droit de l'homme sur la terre n'est plus qu'un privilège odieux dès que nous sommes en présence d'un plus grand héritage.

Singulière logique, en vérité, ou étrange aberration des esprits que blesse la supériorité de toute fortune ! Pour réaliser leur idéal chimérique c'est l'expropriation violente qu'ils acceptent et qu'ils préconisent. Cette première expropriation doit être, en outre, suivie d'une seconde reprise violente exercée sur les autres agents de production aussi indispensables que la terre à l'exercice de l'industrie agricole.

Allons encore plus loin ; cherchons ce que valent les richesses produites par l'agriculture et attribuées aux propriétaires ! Sans doute ces richesses sont immenses, et il suffirait de les répartir entre les familles agricoles pour faire régner l'abondance dans

1. Jules Guesde, *Collectivisme et révolution.*

toutes les chaumières ! Quelle déplorable illusion, et avec quelle force un semblable calcul démontre l'erreur de ceux qui croient pouvoir effacer la misère en..... abolissant la richesse !

En 1879, le revenu net des biens-fonds ruraux de toute nature ne dépassait pas 2 milliards 645 millions de francs. La crise actuelle a diminué ce chiffre, mais nous le laisserons subsister. En revanche, on ne peut manquer de faire remarquer qu'il comprend le produit de terres et de forêts appartenant déjà à l'Etat, aux départements, aux communes, aux établissements de bienfaisance. Nous ferons également observer que chaque domaine est l'objet des soins d'un propriétaire intéressé à en accroître le revenu et la valeur ; l'appropriation collective faisant disparaître cet intendant zélé, intègre et toujours vigilant, ne pourrait que diminuer le revenu de la terre. Supposons malgré tout que ce revenu atteigne 2 milliards 500 millions de francs ! Il faut en déduire encore les impôts que les propriétaires eux-mêmes doivent acquitter. Le retranchement à opérer de ce chef, pour les seules taxes directes et réelles, s'élève à 300 millions de francs en chiffres ronds. Il reste 2 milliards 200 millions de francs à répartir entre les familles agricoles. Or, on comptait en France lors du dernier dénombrement (1891), 17,435,000 personnes constituant le groupe professionnel de l'agriculture et correspondant, environ, à 4 millions de familles. Chacune d'elles aurait donc un revenu de 550 francs si on lui attribuait sa part. Ainsi, les petits propriétaires aussi bien que les grands ont été dépouillés, et ces immenses richesses que l'imagination leur attribue si libéralement ne peuvent pas permettre d'assurer à chaque famille agricole plus de 550 francs ! En réalité, ce chiffre est beaucoup trop fort. Nous avons dépouillé tous les propriétaires ruraux, et nous avons partagé leurs revenus entre les habitants des campagnes. Mais tous les propriétaires fonciers n'habitent pas les champs et ne figurent pas dans le groupe professionnel agricole. On en compte probablement 1,300,000 [1] qui n'exploitent pas eux-mêmes et résident à la ville. En se voyant dépossédés ils auraient bien le droit de demander leur part des revenus communs !

C'est donc entre 5 millions de familles qu'il faudrait répartir 2,200,000,000 de francs de revenus fonciers. Le lot de chacune

1. Voy. *Enquête agricole de* 1882, introduction, p. 316.

d'elles n'est même plus de 550 francs, il tombe à 440 francs !

Enfin, si l'on admet que nul être ne puisse être dépouillé de sa part commune, c'est entre 10,600,000 ménages ou familles [1], que doivent être divisés les revenus des propriétaires ruraux. Le lot de chacun s'abaisse au chiffre dérisoire de 207 francs !

Voilà donc à quel résultat misérable pourrait aboutir une révolution agraire dans notre pays. Voilà quelles sont les immenses richesses accaparées par les propriétaires fonciers. Ces inégalités sociales monstrueuses dont on nous parle, dérivent de cette primitive inégalité introduite dans l'appropriation du sol. D'un trait de plume, nous renversons l'édifice construit par les privilégiés, nous nivelons toutes les conditions ; châtelains et paysans sont chassés de leurs castels ou de leurs chaumières. Comme une faux tranchante, la révolution égalitaire a fait tomber tous les épis qui s'élevaient au-dessus des champs. La récolte est à terre, l'abondance va régner. Vain espoir des esprits généreux, épris de charité et de justice ; étrange déception pour ceux qui consentiraient à vivre pauvres, à la condition que personne ne fût riche ! « La vraie question sociale, dit un prophète, la seule question sociale est la question agraire, la question du sol. Toutes les autres questions sociales dépendent de celle-là [2]. » Eh ! bien cette question est résolue, la terre appartient à tous, et les récoltes sont détachées de cette terre qui les portait. On fait le partage, et chaque famille touche 207 francs !

Où peut-on donc trouver la solution du problème ? Quels sont les riches qu'il faut dépouiller pour que la pauvreté ne soit plus qu'un mauvais rêve ? Sans doute, on doit chercher ailleurs que dans les champs, ces trésors dont l'homme qui travaille a été depuis des siècles dépouillé par les générations des oppresseurs. Or, voici la fortune des Français [3] :

Terre	30 milliards.
Maisons	50 —
Valeurs mobilières	80
Meubles, vêtements, objets de consommation	12 —
Monnaies	8 —
Total	200 milliards.

1. Voir le *Dénombrement de* 1891. Introduction, p. 105. 1 vol. in-4°. Imprimerie nationale, 1894.

2. *Revue socialiste*, par B. Malon, juin 1888, p. 167.

3. Voir la *France économique*, par M. de Foville, p. 519.

Peut-on partager cette masse énorme? Nullement. Parmi les valeurs mobilières figurent 40 milliards de rentes sur l'Etat ou autres créances analogues qui ne constituent pas une richesse, mais une dette productive d'intérêt, et ces intérêts sont prélevés au moyen de l'impôt sur les revenus des citoyens. Que reste-t-il, en définitive, à titre de richesses réelles et partageables? 160 milliards environ! Puisqu'il existe, en France, 10,600,000 ménages ou familles, la somme distribuée à chacun de ces groupes s'élèverait à 15,000 francs! Quel revenu correspondrait à cette misérable part? A peine 750 francs, et il faut, pour cela, supposer que ni la terre, ni les maisons, ni les valeurs mobilières ne diminueraient de valeur après la grande expropriation sociale. Il faut, en outre, admettre que le travail de l'homme serait aussi prolongé, aussi dur, aussi productif que par le passé, car la terre ne porterait, sans travail, aucune récolte, et tous les autres revenus, depuis le loyer des maisons jusqu'aux coupons des valeurs mobilières, ne représentent pas autre chose qu'une partie de la production humaine, le résultat de la collaboratien aujourd'hui si féconde des capitaux et du travail.

Elle est donc bien profonde cette erreur des hommes qui nous répètent : « Il suffirait de prendre aux riches pour que personne ne fût pauvre. »

En réalité, la solution de la question sociale est tout autre que celle-là. Ce ne sont pas les parts qu'il faut rendre moins inégales, c'est la masse à partager qu'il convient d'augmenter.

Accroître la production : voilà le but auquel on doit tendre. Tout ce qui peut contribuer à décourager le producteur n'est pas seulement contraire aux intérêts de celui qui possède ; les intérêts de ceux qui travaillent pour le pain de chaque jour ne sont pas liés moins intimement au développement de la richesse sous toutes ses formes. Or, nous en avons la conviction profonde, armer l'une contre l'autre la classe de ceux qui possèdent parce qu'ils ont travaillé, et la foule qui travaille pour avoir le droit de posséder un jour, abolir la propriété, menacer l'homme qui épargne, flétrir au nom d'une prétendue justice sociale, celui qui est plus riche que son semblable, toute cette œuvre de haine et d'envie a pour conséquence fatale d'arrêter ou de ralentir le développement de la production.

Le socialisme agraire n'est qu'une forme du socialisme général.

Ce que nous disons ici de la production humaine, s'applique à la production agricole. A mesure que celle-ci s'accroîtra, la condition sociale des « déshérités » deviendra plus heureuse. En même temps, la part relative attribuée aux propriétaires diminuera à mesure que la richesse de la culture se développera. En 1789, le produit brut de l'agriculture s'élevait en France à 2,700 millions et le revenu des propriétaires atteignait 1,100 millions de francs. La part de ces derniers était donc de 40 p. 100.

En 1882, moins d'un siècle plus tard, ce rapport s'abaisse à 24 p. 100, puisque le revenu net des terres n'est plus que de 2,645 millions pour un produit brut agricole qui dépasse 11 milliards. Nous indiquerons bientôt les raisons qui expliquent la hausse absolue des revenus fonciers, hausse que les socialistes considèrent comme le résultat injustifiable du monopole de la propriété foncière. Qu'il nous suffise de montrer, en ce moment, avec quelle rapidité les propriétaires ont vu diminuer la part du produit brut agricole qui leur était réservée. Nulle révolution violente n'a provoqué cette réduction dont le caractère est pourtant significatif et dont la portée économique mérite de fixer notre attention. Tandis que diminue la fraction dévolue aux propriétaires, on voit grossir celle qui représente la rémunération du travail manuel et du travail de direction et d'organisation. Nous disons avec intention, *le travail de direction et d'organisation.* On oublie trop souvent, en effet, qu'il s'agit là aussi d'un véritable labeur qui se distingue seulement du travail manuel parce qu'il est réellement plus productif et partant mieux rémunéré. Ce double mouvement que nous venons de signaler, ne peut que se prononcer plus nettement et plus rapidement à mesure que la production agricole deviendra plus abondante. La part absolue de tous les facteurs de cette production augmentera, mais tandis que la rémunération des propriétaires diminuera d'une façon relative, celle des « travailleurs » grandira au contraire.

Telle est, croyons-nous, la solution du problème social relatif à la propriété du sol.

L'appropriation et la jouissance collective n'ont pu préserver les sociétés humaines des inégalités sociales. Le système féodal est né, il s'est développé là où aujourd'hui les formes disparues de la propriété foncière auraient dû, paraît-il, préserver l'homme de tous les maux qu'engendre le droit exclusif appliqué au sol.

Des lois économiques plus fortes que la volonté des hommes et plus puissantes que leurs passions égoïstes, ont déterminé la naissance d'un nouvel ordre social plus égalitaire et meilleur pour les pauvres. Ces lois, comme le dit Montesquieu, sont « les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ». Nous ne croyons pas qu'elles tendent à augmenter les inégalités sociales. L'accroissement ininterrompu des richesses a pour conséquence nécessaire une répartition plus conforme à l'idée que nous avons de la justice et du droit.

Avant de songer à établir dans un pays comme le nôtre la jouissance collective du sol, avant de niveler les conditions en bouleversant un régime basé sur la propriété privée, il serait, d'ailleurs, nécessaire de savoir avec précision si l'œuvre qu'on prétend accomplir par la violence n'a pas été déjà en partie réalisée par d'autres moyens. Que cherche-t-on en définitive, si ce n'est assurer au plus grand nombre l'indépendance et le bien-être ?

Aux yeux des égalitaires les plus farouches, la propriété privée du sol est un mal parce que la minorité qui possède enlève à la majorité déshéritée tout espoir d'acquérir à son tour sa part du domaine national. Mais est-il vrai que les propriétaires ruraux soient une minorité ?

Si leur nombre déjà considérable tend à grandir encore, si la propriété, en un mot, n'est pas le monopole de quelques-uns et devient un droit que la majorité possède et exerce, comment pourrait-on démontrer la nécessité d'une expropriation violente ?

Nous sommes donc amenés à examiner la situation de la propriété foncière rurale dans notre pays, et à chercher comment est constituée l'aristocratie terrienne qui l'a peut-être accaparée.

Les socialistes reprochent, tout d'abord, à la société bourgeoise et capitaliste, d'avoir organisé une nouvelle féodalité en accaparant la terre et en évinçant les petits propriétaires. Ainsi, peu à peu, les grands domaines seraient reconstitués en chassant le paysan de son héritage, et l'on verrait augmenter le nombre des prolétaires ruraux.

Ces deux affirmations sont contredites par l'étude des faits; on ne saurait le répéter avec trop d'insistance, et nous ne croyons pas inutile de rappeler à ce propos les chiffres qui ont, depuis longtemps, déterminé notre conviction. Voici, tout d'abord, le

nombre des cotes foncières[1] relevées en 1882 lors de l'enquête agricole qni se rapporte à cette date.

		Nombre	Surface
Cotes	au-dessous de 10 hectares.	11.255.374	17.573.550
	de 10 à 40 hectares	696.579	12.758.161
	plus de 40 hectares	163.324	19.230.150
		12.115.277	49.561.861

Ainsi, les petites cotes inférieures à 10 hectares sont encore au nombre de plus de 11 millions et l'étendue à laquelle nous les voyons correspondre est de 17 millions d'hectares.

Les cotes de moyenne importance sont moins nombreuses sans doute, mais la surface des domaines ruraux compris dans cette catégorie dépasse, cependant, 12 millions d'hectares. Est-il possible de voir dans cette division des cotes par catégories de contenance une preuve de la concentration de plus en plus marquée de la propriété foncière? Evidemment non.

Toutefois, on pourrait dire que le domaine de la grande propriété dépassant 40 hectares, est très considérable. Il embrasse 19 millions d'hectares, comme l'indique le tableau dressé par nous.

En réalité, la surface réservée aux grandes propriétés possédées par des particuliers est bien moins considérable qu'on ne pourrait le croire. Il ne faut pas oublier, en effet, que les propriétés communales ou départementales et celles des établissements publics viennent grossir l'importance des cotes foncières de grande étendue. Or, quelle est la surface de ces propriétés? La voici telle que nous l'indiquent des relevés précis :

	Hectares
Propriétés communales.	4.621.450
— départementales	6.513
— d'établissements publics	381.598
Total.	5.009.561

Nous ne comptons pas les propriétés de l'Etat qui n'ont pas été comprises dans le relevé des cotes foncières de 1882. On voit, cependant, que plus de 5 millions d'hectares appartenant à des personnes morales doivent être retranchées du domaine des par-

1. Ces cotes relevées lors de l'enquête agricole de 1882 sont relatives aux *propriétés*. Leur nombre est supérieur à celui des propriétaires puisqu'une même personne peut posséder plusieurs propriétés.

ticuliers tel qu'on serait tenté de l'évaluer si l'on ne tenait pas compte de la cause d'erreur que nous signalons en ce moment. Or, il est bien certain que la plupart des domaines communaux ou départementaux, pour ne citer que ceux-là, ont une étendue moyenne qui dépasse 10 et même 40 hectares. Les cotes foncières qui s'y rapportent appartiennent donc à la catégorie des grandes propriétés, et le nombre de ces cotes aussi bien que leur importance superficielle se trouvent exagérés. Il convient de retrancher du domaine attribué à la moyenne et à la grande propriété, les 5 millions d'hectares appartenant aux personnes morales si nous voulons comparer, sans chance d'erreur, la surface respective des petits héritages ruraux au *Latifundia* des grands propriétaires français. Ce calcul fait, on trouve, en définitive, que la petite propriété s'étend sur 17,573,000 hectares, tandis que la moyenne et la grande en couvrent seulement 26,979,000. En présence de pareils faits, il nous paraît singulièrement difficile de soutenir que la nouvelle féodalité capitaliste a reconstitué les grands domaines d'autrefois. En réalité, les surfaces attribuées respectivement au groupe de la petite propriété et à la catégorie constituée par la moyenne et la grande sont ainsi représentées :

	p. 100
Petite propriété	30,41
Grande et moyenne propriété	60,59
	100,00

Veut-on savoir maintenant quel est le nombre des propriétaires ruraux qui n'ont pas encore été dépossédés par la bourgeoisie et les hauts barons de la finance ? En voici le relevé : nous l'empruntons également à la statistique agricole officielle de 1882. On trouvera en regard le nombre des travailleurs ruraux, qui ne sont pas propriétaires.

	Nombre	p. 100
Propriétaires cultivant *exclusivement* leurs terres avec leur famille ou avec l'aide d'autrui	2.150.696	31,2
Propriétaires cultivant leurs terres et travaillant en outre pour autrui	1.374.646	19,6
Total	3.525.342	51,1
Personnes non propriétaires travaillant pour autrui	3.388.162	48,9
Total des chefs de famille ou d'exploitation de la population agricole	6.913.604	100,0

Ainsi, 3,525,162 personnes, chefs de famille ou d'exploitation, sont propriétaires. Plus de la moitié de la population agricole détient une parcelle du sol, et 2,150,696 « paysans » possèdent un domaine assez étendu ponr pouvoir consacrer exclusivement leur activité à sa culture ! En dehors des propriétaires-cultivateurs, on compte 1,300,000 personnes qui n'exercent pas elles-mêmes la profession de cultivateur, mais qui possèdent une partie du sol. Il existe donc, réellement, 4,800,000 familles auxquelles appartient le territoire de notre pays.

Près de la moitié de la population totale de la France possède ce titre de propriétaire qui serait seulement le privilège d'une aristocratie si nous acceptions sans examen les affirmations des socialistes!

Quels sont maintenant ceux qui restent tenus à l'écart et constituent, sans doute, le groupe des prolétaires. En voici le relevé avec les noms qu'ils portent.

Cultivateurs non propriétaires.

	Nombre
Fermiers.	468.184
Métayers	194.448
Régisseurs	17.966
Journaliers	753.313
Domestiques	1.954.251
Total	3.388.162

Les fermiers et les métayers sont-ils vraiment des prolétaires? Il est permis d'en douter. Les fermiers, notamment, sont la plupart du temps beaucoup plus fortunés que les modestes propriétaires dont l'héritage rural constitue la principale richesse. Enfin, parmi les domestiques ou les salariés eux-mêmes, combien en compte-t-on qui ne soient pas des fermiers ou des métayers de demain? Combien en compte-t-on aussi qui ne soient pas les *héritiers* de ces petits propriétaires dont nous avons signalé le nombre?

Enfin, le groupe de ceux qui ne possèdent pas la terre a-t-il grossi depuis quelque temps? C'est le contraire qu'il nous faut admettre, et les chiffres suivants ne laissent subsister aucun doute à cet égard :

	1862	1882
Propriétaires cultivant exclusivement leurs biens	1.812.573	2.150.696
Cultivateurs non propriétaires.	3.563.306	3.388.162

Depuis 1862 jusqu'à 1882, le nombre des propriétaires cultivant exclusivement leurs biens s'est *accru* de 338,000 unités, tandis que celui des cultivateurs non propriétaires diminuait de 175,144. Tels sont les faits que nous révèle la statistique officielle sur laquelle nous avons le droit de nous appuyer, puisque l'on s'est souvent servi de ses indications pour accuser la société d'avoir dépouillé le travailleur rural.

Le lecteur impartial voudra bien tenir compte des enseignements que comporte l'étude rapide à laquelle nous venons de nous livrer. Avant de terminer nous lui soumettons encore une réflexion. Tout le monde sait que le morcellement de la propriété a en général pour raison d'être et pour effet une augmentation de la valeur du sol. Il nous paraît difficile d'admettre que la bourgeoisie capitaliste, si avide, paraît-il, et si exclusivement soucieuse de ses intérêts, ait eu la pensée de reconstituer de grands domaines sans se demander quel serait pour elle le résultat financier d'une pareille opération.

Pas plus que la dimension des exploitations rurales, l'étendue des propriétés n'est soumise au caprice des particuliers et aux inspirations des hommes d'État. Hippolyte Passy disait avec raison : « En quelque nombre de mains que soit répartie la propriété, rien ne saurait prévaloir contre la nécessité de les approprier aux convenances de la production, et tout propriétaire qui, dans n'importe quel but, voudrait imposer aux siennes des dimensions autres que celles dont l'expérience locale atteste la supériorité, en serait puni par l'affaiblissement de ses revenus. »

Il nous paraît douteux que des bourgeois avisés aient méconnu ces vérités pour chercher à reconstituer des fiefs étendus, en dépouillant, — moyennant indemnité — des paysans laborieux.

Nous croyons, en tous cas, avoir montré que la part faite dans notre pays, à la petite propriété, était assez considérable pour ne pas justifier les craintes des socialistes. L'organisation actuelle de la propriété ne mérite donc pas davantage les reproches qu'on lui adresse.

Quant au régime futur résultant de l'application des doctrines collectivistes ou socialistes, serait-il préférable à quelques égards ?

Nous ne pouvons pas l'admettre, et ce que nous avons dit plus haut nous dispense de justifier notre conclusion.

Ce qu'il importe surtout, c'est de dissiper l'illusion de ceux qui

croient pouvoir donner aux hommes la richesse et l'indépendance au moyen d'une nouvelle organisation sociale et d'une meilleure répartition des produits du travail. Nul rêve n'est plus dangereux; nulle pensée n'est plus fausse. Que de fois pourtant on nous a parlé de ce rêve ; et combien d'hommes sincères ont été trompés par cette pensée ! Pour faire disparaître la misère et rendre au monde le bonheur, il faut que les hommes unis contre leurs oppresseurs veuillent briser les chaînes sous le poids desquelles ils sont courbés :

« Sauvons-nous, ou mourons ensemble, s'écrie un des plus grands écrivains de notre siècle, qui nous conte, lui aussi, un de ses rêves.

« Et ayant dit cela, les hommes sentirent en eux une force divine, et j'entendis leurs chaînes craquer, et ils combattirent six jours contre ceux qui les avaient enchaînés, et le sixième jour ils furent vainqueurs, et le septième fut un jour de repos.

« Et la terre qui était sèche reverdit, et tous purent manger de ses fruits, et aller et venir sans que personne leur dît : « Où allez-vous? On ne passe point ici. »

« Et les petits enfants cueillaient des fleurs et les apportaient à leur mère qui doucement leur souriait.

« *Et il n'y avait ni pauvres, ni riches, mais tous avaient en abondance les choses nécessaires à leurs besoins parce que tous s'aimaient et s'aidaient en frères*[1]. »

Dépouillez ces paroles de la poésie séduisante du style, et il ne reste plus que cette pensée :

« Après avoir triomphé de ceux qui l'oppriment, l'homme serait riche et heureux. Il n'y aurait ni pauvres, ni riches, parce que les fruits seraient à tous et que la terre ne serait à personne. »

Eh! bien non; cela n'est pas. C'est au travail qu'il faut demander la richesse; une réforme sociale ne peut la donner à tous.

Produire davantage, produire mieux, apprendre à connaître les lois de la nature pour les faire servir à la satisfaction de nos besoins, voilà le problème à résoudre, voilà quelle est la véritable solution de la question sociale. Nous l'avons prouvé, en montrant que la fortune de la France divisée entre toutes les familles ne suffirait pas à leur donner le nécessaire. Nous avons dit, en outre,

1. Lamennais, *Paroles d'un croyant*.

que le travail humain était indispensable pour conserver même sa valeur à la maigre proie que chacun aurait en partage.

Dire à la foule qu'il lui suffirait de secouer ses chaînes pour que tous eussent en abondance les choses nécessaires à leurs besoins, c'est la pousser à prendre ce qu'une poignée de privilégiés égoïstes semble lui refuser. Avant que l'illusion funeste dont on l'a bercée ait été dissipée, que de violences et de fautes n'aura pas commises cette foule qui se sera levée tout entière en invoquant ses droits méconnus. Et quelle sera la victime de tous ces bouleversements, si ce n'est la dupe éternelle de ceux qui le flattent et qui l'abusent, le peuple lui-même?

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE